

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

ABSENTS : M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Objet de la Délibération
n°2023-058

Date de la convocation et d'affichage : 19 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- Etude pré-OPERATIONNELLE DE L'Aménagement de l'îlot de l'ancienne gendarmerie ET EMPRISE FONCIERE

Considérant la présentation de l'étude pré-opérationnelle de l'aménagement de l'îlot de l'ancienne gendarmerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le dossier à ce stade en privilégiant la solution avec 3 projets de constructions de bâtiments et prend en compte la nécessité d'acquérir la propriété cadastrée A 417 afin de réaliser un projet d'ensemble, sur l'îlot de la gendarmerie, de construction de logements et d'équipement structurant.

- **décide** de solliciter l'EPF afin d'engager les négociations pour acquérir la propriété cadastrée A 417 comme prévu dans la convention opérationnelle signée avec l'EPF en 2022.

- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le secrétaire de séance, Chantal TARDY



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

